

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 331

présenté par

M. Fasquelle, M. Foulon, M. Cinieri, M. Bénisti, M. Salen, Mme Rohfritsch, Mme Pons et  
M. Dhucq

-----

**ARTICLE 20**

I. – À la première phrase de l’alinéa 12, substituer au nombre :

« 1 000 »

le nombre :

« 2 000 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 15, à la première phrase de l’alinéa 16 et aux alinéas 23 et 24.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence.